

Nombre de
membres en
exercice

95

Présents et
représentés

89

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND ANECY

SEANCE du 15 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre
Le quinze du mois de février à dix-huit heures

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Grand Anecy, dûment convoqué en séance officielle le huit février deux mille vingt-quatre, s'est réuni Espace Périaz à Seynod en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

28 FÉVR.
2024

Déposée en
Préfecture le

27 FÉVR.
2024

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Jacques ARCHINARD, Gilles ARDIN, François ASTORG, Olivier BARRY, Isabelle BASTID, Michel BEAL, Alexandra BEAUJARD, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Patrick BOSSON, Bilel BOUCHETIBAT, Stéphane BOUCLIER, Corinne BOULAND, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Vanessa BRUNO, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Martine COUTAZ, Sandrine DALL'AGLIO, Roland DAVIET, Jean-François DEGENNE, Noëlle DELORME, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, David DUBOSSON, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Elisabeth EMONET, Fabien GERY, Jean-François GIMBERT, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Aurélie GUEDRON, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Christiane LAYDEVANT, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Karine LEROY, Bruno LYONNAZ, Benjamin MARIAS, Viviane MARLE, Christian MARTINOD, Antoine de MENTHON, Catherine MERCIER-GUYON, Patricia MERMOZ, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Philippe MORIN, Magali MUGNIER, Michel MUGNIER-POLLET, Alexandre MULATIER-GACHET, Xavier OSTERNAUD, Gérard PASTOR, Raymond PELLICIER, Tony PESSEY, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Christophe PONCET, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Yannis SAUTY, Bénédicte SERRATE, Jean-Louis TOÉ, Olivier TRIMBUR, Gilles VIVIAN

Avaient donné procuration

Frédérique BANGUÉ à Bilel BOUCHETIBAT, Nicole BLOC à Patrick BOSSON, Lola CECCHINEL à Bénédicte SERRATE, Odile CERIATI-MAURIS à Magali MUGNIER, Josette CHARVIER à Noëlle DELORME, Henri CHAUMONTET à Isabelle BASTID, Chantale FARMER à Alexandre MULATIER-GACHET, Gilles FRANÇOIS à Philippe MORIN, Elisabeth LASSALLE à Raymond PELLICIER, Jean-Claude MARTIN à Gilles ARDIN, Pierre-Louis MASSEIN à Alexandra BEAUJARD, Laure ODORICO à Stéphane BOUCLIER, Marie-Luce PERDRIX à Jacques ARCHINARD, Agnès PRIEUR-DREVON à Bruno LYONNAZ, Nora SEGAUD-LABIDI à Etienne ANDRÉYS, Guillaume TATU à Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA

Etaient excusé(e)s

Christian ANSELME, Marie BERTRAND, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Frédérique KHAMMAR, Christian PETIT

Alexandre MULATIER-GACHET est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE - AVENANT N° 3 À L'ENTENTE INTERCOMMUNALE ENTRE LE GRAND ANNECY ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE (CCRTS)

Marc ROLLIN, rapporteur

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.1 et L.3112-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5221-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2018-0066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Annecy ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2018/462 du 27 septembre 2018 relative à l'approbation de la convention d'entente intercommunale relative l'approvisionnement réciproque en eau potable entre le Grand Annecy et la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie (CCRTS) ;

Vu l'avenant n° 1 à la convention d'entente intercommunale signé le 18 février 2021 ;

Vu l'avenant n° 2 à la convention d'entente intercommunale signé le 29 mars 2022 ;

Considérant la mise en place d'une entente intercommunale visant à garantir à chacun des territoires concernés les conditions d'usage des ressources en eau suite à la dissolution des syndicats du SIUPEG et de la VEISE ;

Une convention établie en 2018 et nommée « Entente Intercommunale relative à l'approvisionnement réciproque en eau potable » formalise le fonctionnement de cette entente.

Cette convention établit les droits d'eau entre les deux collectivités et précise les conditions de responsabilité, de gestion mais aussi d'exploitation des ressources associées. Elle établit des tarifs de vente et d'achat d'eau entre les deux EPCI.

Un premier avenant à cette convention, intervenu en février 2021, est venu préciser et simplifier les conditions d'exploitation de certains équipements et ouvrages.

Un second avenant à cette convention, intervenu en février 2022, est venu préciser et adapter le circuit de facturation des volumes d'eau vendus par le Grand Annecy à l'exploitant régisseur intéressé de la CCRTS.

Un troisième avenant à cette convention est proposé afin d'augmenter les transferts d'eau potable à destination de la CCRTS depuis le site de Chez Grillet pour subvenir aux besoins d'alimentation en eau potable de l'unité de distribution Rumilly Bas Service en substitution partielle des volumes des ressources de Madrid et Broise, toutes deux faisant l'objet d'une pollution aux PFAS.

L'avenant n° 3 fixe l'augmentation du volume à 160 000 m³ par an et précise les modalités et périodes de prélèvement.

L'avenant est proposé pour une durée de 3 ans, soit pour les années 2024, 2025 et 2026.

Les autres dispositions de la convention initiale demeurent applicables et inchangées.

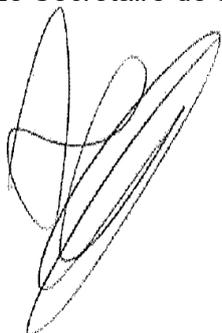
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- d'approuver l'avenant n° 3 à la convention d'entente intercommunale relative à l'approvisionnement réciproque en eau potable entre Grand Annecy et la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie ;
- d'autoriser la Présidente à signer l'avenant n° 3 ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 89

Le Secrétaire de séance,



Alexandre MULATIER-GACHET

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.